

Dans le journal d'aujourd'hui, on fait dire au premier ministre que la commission pourra s'occuper des problèmes qui surgiront à cet égard. Mais le journaliste du *Globe and Mail*, qui cherchait à vérifier la situation de cette commission par rapport aux autorités québécoises, a appris qu'elle n'avait apparemment aucun pouvoir juridique. Un porte-parole du bureau du ministre de la Justice du Québec, M. Jérôme Choquette, a déclaré hier, qu'à son avis, la commission avait été approuvée par le gouvernement mais ne détenait aucun mandat de ce dernier. Cela résume le fond de l'affaire. La commission recevra selon toute probabilité l'approbation du gouvernement tant que celui-ci jugera qu'elle agit dans ses intérêts bien compris, ce qu'on peut raisonnablement présumer, mais elle ne détient aucun mandat du gouvernement. En fait, elle fonctionne uniquement selon le bon plaisir des autorités. Si M. Hébert pouvait être ici pour faire rapport, il pourrait nous présenter une vue d'ensemble de la façon dont on applique le Règlement sur les mesures de guerre et je suis sûr que ses propos ne seraient pas très encourageants.

Le gouvernement a donné l'impression qu'il serait difficile de créer une telle commission de révision. On se demande où les représentants du gouvernement ont passé les 30 ou 40 dernières années. Je suis député depuis assez longtemps pour savoir que presque chaque mesure législative, qu'elle relève des deux paliers de gouvernement, comme cela a souvent été le cas depuis deux ans, ou de l'un ou l'autre, comportait des dispositions prévoyant des commissions de révision, ou des organismes quelconques pour donner au public et aux députés une certaine assurance que le bill en cause sera appliqué comme il se doit. En ce moment même, il doit y avoir au Canada, en vertu de centaines de lois, des centaines de commissions de consultation et de révision qui, en fait, protègent l'intérêt public. Que le gouvernement se rabatte sur l'argument faible et mal fondé d'un problème constitutionnel semble indiquer l'absence de tout argument valable.

Hier après-midi, le premier ministre a déclaré à la Chambre qu'à la suite du congrès du parti libéral, il s'était efforcé de mettre au point un mécanisme de concert avec le premier ministre du Québec. J'ai quelque peine à concevoir que le premier ministre puisse croire vraiment à un tel argument ou qu'il puisse manquer à ce point d'imagination que lui-même et le premier ministre du Québec seraient dépourvus de bonne volonté au point de passer outre aux souhaits expressément émis par le pays et par leur parti, et de ne pas présenter un amendement prévoyant un mécanisme de révision efficace assurant à tout le moins des garanties minimales quant à l'application de ce bill. Aucun député ne saurait accepter facilement les menaces dont il est fait état dans ce projet de loi, mais je pense qu'il importe même encore plus que nous nous souvenions du climat dans lequel ce bill a été conçu. C'est une situation spéciale qui est à l'origine de ce bill; à bien des égards, il s'est agi d'une crise. Mes fréquentations et mes conversations avec des Québécois m'ont fait constater qu'il a régné là-bas non seulement un profond malaise, mais aussi une grande peur.

Les responsables de l'ordre qui ont donné la chasse aux tenants du terrorisme, de l'enlèvement et du meurtre doivent se sentir frustrés et de plus en plus las et on

[M. MacDonald.]

pourrait s'attendre à ce que certains, parmi les milliers de personnes qui travaillent jour et nuit depuis bientôt deux mois, aient recours à des moyens extrêmes pour écrire l'épilogue de ce chapitre regrettable de notre histoire. Ce qui renforce mes craintes, c'est que des hommes las et à bout de patience peuvent très facilement perdre patience et les innocents qui ont le droit d'exiger que la loi leur assure certaines sauvegardes fondamentales se trouveraient alors soudainement dans une situation des plus grave. C'est une éventualité que les députés se doivent de prendre au sérieux. Si le premier ministre peut confondre aussi aisément FLQ et séparatisme et lorsque nous savons que des hommes et des femmes au Québec se rapprochent du séparatisme, nous devons nous inquiéter du fait que les abus commis sous le couvert de ces pouvoirs énormes iraient à l'encontre de l'effet escompté de la loi.

Si jamais nous nous trouvons dans la regrettable position d'avoir à nous reporter à cette période et à nous rendre compte que les mesures législatives adoptées ont en fait augmenté et aggravé les problèmes qui existent dans la province de Québec, non seulement les ministériels, mais encore tous les députés de cette Chambre auront un grand sentiment de culpabilité. Je ne veux pas dire que nous puissions nous soustraire à cette culpabilité, même en créant une commission de révision, mais je suis d'avis que c'est le genre de garantie minimum que le gouvernement doit reconnaître comme étant une nécessité, même en ce moment. Si le gouvernement ne veut pas la reconnaître, tout ce que je puis dire, c'est que, pour autant que je le sache et puisse le comprendre, il n'a pas agi dans l'intérêt de notre pays.

**M. Douglas A. Hogarth (New Westminster):** Monsieur l'Orateur, je ne comptais pas prendre la parole aujourd'hui, mais je suis absolument ébahi de constater que l'honorable député d'Egmont (M. MacDonald) ignore ce qu'est le FLQ. Il n'y a que quelques semaines, un individu au Québec a avoué être membre du FLQ et il a été condamné à 15 mois de prison. Je crois qu'il savait ce qu'était le FLQ. Il y a le gardien montréalais de 65 ans qui le 20 avril 1963 a été la première victime des bombes du FLQ et sa famille sait à quoi s'en tenir. Un mois plus tard, un spécialiste en désamorçage était occupé à désamorcer une des bombes déposées dans 15 boîtes aux lettres dans la ville de Montréal. Cet homme sait ce qu'est le FLQ. Il y a 23 détenus dans les pénitenciers canadiens que le FLQ essaie de faire libérer. Ils savent que le FLQ existe et ils sont là parce que, depuis 1964, il y a eu toute une suite de cambriolages, de vols à main armée et de toutes les autres sortes imaginables de crimes infâmes; il y a eu aussi des vols d'armes, de munitions et d'équipement de tous genres dans les établissements militaires. Les felquistes sont de toute évidence responsables de ces actes et ils s'en vantent parfois.

• (4.00 p.m.)

Le 29 août 1964, deux personnes ont été tuées lors d'une tentative ratée de vol à main armée dans un magasin d'armes à feu à Montréal. Cet incident a été attribué